

Accompagner la vie

Un procès d'assises s'est tenu à Angers, le 4 juin dernier, pour juger de l'acte d'euthanasie de M. Jensen Morten sur son épouse, âgée de 29 ans. Le prévenu a été acquitté.

Nous voulons avant tout rappeler la douleur d'une jeune femme promise à l'avenir, et condamnée par un cancer inexorable. Nous comprenons aussi la détresse de son époux, resté près d'elle sans répit pendant deux ans. L'Église veut dire sa sympathie à cette famille meurtrie. Elle supplie le Dieu auquel elle croit de se faire proche de chacun devant l'inévitable du malheur.

Un jury populaire s'est prononcé. L'Église n'a pas à remettre en cause son verdict. Mais elle doit aussi signifier ses craintes et ses convictions. En effet, l'acte de M. Morten demandait, au regard de la loi, à être jugé. Non pour que ce jeune père soit condamné, tel un assassin, mais parce que le droit ne peut admettre un « permis de tuer », pas même « par amour ». C'est aux tribunaux de dire, en fonction d'une situation prise dans son contexte, comment s'apprécie la loi.

S'il est normal que les diverses associations participent au débat démocratique, est-il juste qu'elles se saisissent de circonstances toujours singulières pour leur cause ? Nous ne le pensons pas, car il y a le risque d'instrumentaliser la souffrance au profit d'un combat finalement idéologique. Le cœur de la question porte sur l'intention : soulager la douleur, au risque de la mort, ne relève pas de la même intention qu'induire la mort pour supprimer cette douleur. La loi doit donc clairement signifier ce qui est juste : prendre soin de la vie jusqu'à sa fin. Donner délibérément la mort reste un interdit.

L'euthanasie n'a pas à être dépénalisée. Ce serait la porte ouverte à la peur pour des malades en grande fragilité, craignant que leur existence ne soit qu'un poids pour la société. Même si elle contient des ambiguïtés, la loi d'avril 2005 recommande pourtant des prises de décisions collégiales et pluridisciplinaires, incluant les proches. Nous demandons à ce qu'elle soit totalement mise en œuvre, et que les moyens soient donnés aux services pour en honorer les préconisations. La « compassion » dont on entend parler est de se battre contre la douleur, d'accompagner la vie jusqu'à son terme mystérieux et d'entourer les proches.

La dignité d'une société passe par la reconnaissance de la vie jusqu'en sa plus grande fragilité et son souffle ultime. En aucun cas le chrétien ne peut se résoudre à penser que supprimer la vie deviendrait un progrès. Celle-ci est pour lui un don du Père. Il appartient aux hommes de respecter cette culture de vie en toutes circonstances.

† Mgr Jean-Louis Bruguès
Evêque d'Angers